

CCAS – RÉSIDENCE AUTONOMIE LES ROSIERS

BUDGETS PRIMITIFS 2020 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL

National

Intercommunal

Communal

P 3 à 4

CCAS

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

P 5 à 7

RESIDENCE AUTONOMIE LES ROSIERS

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

P 8 à 10

PRÉAMBULE

UNE FORMALITE SUBSTANTIELLE A LA PROCÉDURE BUDGETAIRE

Selon la réglementation en vigueur et notamment l'article L2313 du CGCT complété par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux organes délibérants dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Par ailleurs, le décret du 24 juin 2016 publié au JO du 26 juin 2016 modifie le contenu (structure et évolution des dépenses de personnel) ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientations budgétaires (DOB) : transmission au Préfet, à l'EPCL de rattachement, mise à disposition du public, dans les 15 jours suivant son examen en conseil municipal.

D'autre part, ce rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires. Celui-ci a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée.

Enfin, le débat et le rapport d'orientations budgétaires n'ont pas de caractère décisionnel (pas soumis au vote). Toutefois, le Conseil Administration prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Bien que budgets autonomes, les règles applicables au budget de la Ville s'appliquent aux budgets du CCAS et de la Résidence autonomie les Rosiers.

C'est pourquoi, le présent document présentera les éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir

CONTEXTE GÉNÉRAL

CONTEXTE NATIONAL

L'année 2019 devrait confirmer l'amélioration financière des collectivités locales constatée en 2018 : autofinancement important grâce à une maîtrise confirmée des dépenses de fonctionnement et une augmentation des recettes proche de la croissance économique en valeur ; accélération de la reprise des dépenses d'investissement à l'approche de la fin du mandat municipal, facilitée par une augmentation des ressources externes, la dette locale étant quasiment stabilisée en valeur et diminuant en pourcentage du PIB.

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ENCORE MAITRISEES

L'objectif national de limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités locales à 1,2% par an devrait être atteint. En 2019, ces dépenses progresseraient sur un rythme, certes plus élevé que l'an dernier (+0,9% contre 0,5% en 2018) mais resterait relativement modéré.

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DYNAMIQUES

En 2019, les recettes de fonctionnement progresseraient de 2,1% contre 1,5 % en 2018. Cette évolution s'expliquerait notamment par des recettes de fiscalité directe plus dynamiques et par une stabilisation des dotations et compensations contrairement à la baisse observée sur ce poste en 2018.

2020, L'APPROCHE DE NOUVELLES ET FORTES PERTURBATIONS

Le projet de loi de finances de l'Etat 2020 (PLF2020) acte la suppression totale de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux en 2020 et 2023 pour les 20% de ménages restants. La perte de cette recette pour les collectivités fait toujours débat. En attendant, le PLF 2020 annonce le gel des bases de TH pour 2020. Des amendements sont attendus pour obtenir un minimum d'évolution à 0,9%.

CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Une réflexion globale sur les CLIC de l'agglomération angevine a été lancée en 2016 et ce, face au désengagement du Conseil Départemental dans le soutien apporté aux CLIC. L'affaire est toujours d'actualité à ce jour.

CONTEXTE LOCAL

UNE POLITIQUE SOCIALE DE LUTTE CONTRE LA VULNERABILITE

Avec l'aggravation de la précarité économique au niveau national et l'accentuation de la précarité des liens sociaux, la réussite du projet social local représente aujourd'hui un enjeu prioritaire pour l'action municipale et suppose de préserver sa cohérence sur le long terme.

L'enjeu poursuivi par le CCAS d'Avrillé est d'œuvrer dans la lutte contre la vulnérabilité économique des populations qui, sans être jugées « pauvres » sont notoirement fragiles. Il s'agit de familles avec des niveaux de ressources justes au-dessus du seuil de pauvreté, pouvant se retrouver en situation de fragilité : le moindre aléa peut les faire "basculer" dans la pauvreté.

Face aux facteurs économiques, démographiques et sociaux qui alimentent la pauvreté, un ensemble de dispositifs est nécessaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi, d'accéder à un logement ainsi qu'aux aides sociales dès qu'elles peuvent être sollicitées, et d'œuvrer à la sortie des dispositifs de minimum social toujours souhaitable pour ces populations.

NOTRE ENJEU..... L'INSERTION SOCIALE

La politique sociale que nous menons sur la commune se concentre sur l'insertion dans l'emploi par le biais de son dispositif « Itinéraire Emploi ». Améliorer l'accès et le maintien dans l'emploi, lever les multiples freins à l'emploi, favoriser « la participation à la vie de la cité » de tous les acteurs socio-économiques, donc tous les habitants, dans la volonté de faire exister socialement les uns et les autres, comptent parmi les politiques sociales d'Avrillé.

Seule la combinaison de ces politiques peut apporter des conditions d'autonomie qui permettront un nouveau départ pour ceux qui se trouvent en échec, en complément d'un accompagnement global sur ces thématiques. Le CCAS pare au plus urgent grâce aux aides financières pour les plus démunis. Il instruit et attribue des aides alimentaires, des secours en espèces et réalise l'accompagnement éducatif budgétaire.

Enfin, l'accès au logement permet de faciliter l'insertion des publics fragiles, Avrillé compte 1 509 logements sociaux ce qui représente 23,26% du nombre de résidences principales en 2018.

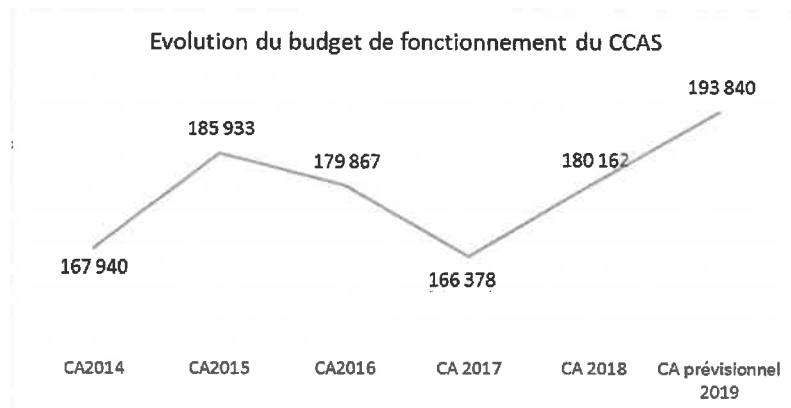
CCAS

Orientations budgétaires 2020

DES CONDITIONS D'EXPLOITATION MAITRISEES PERMETTANT LE SOUTIEN AUX PLUS DÉMUNIS

S'agissant d'un budget qui s'équilibre par le versement d'une subvention de la Ville, le budget se clôture chaque année en équilibre dépenses = recettes.

L'évolution des réalisations 2019 correspond à la facturation de frais de gestion par le budget de la Ville pour la mise à disposition de personnels en charge des moyens (RH, finances, commande publique, informatique, communication....). En contrepartie de ces charges nouvelles, la subvention de la Ville est augmentée. Il n'y a donc pas de réel poids sur le budget du CCAS, mais bien un enjeu de transparence du coût complet du service rendu.



Pour 2020, face aux enjeux multiples d'accompagnement et de solidarité que doit relever le CCAS et à la réalité de consommation du budget, il est proposé de construire le budget de la manière suivante:

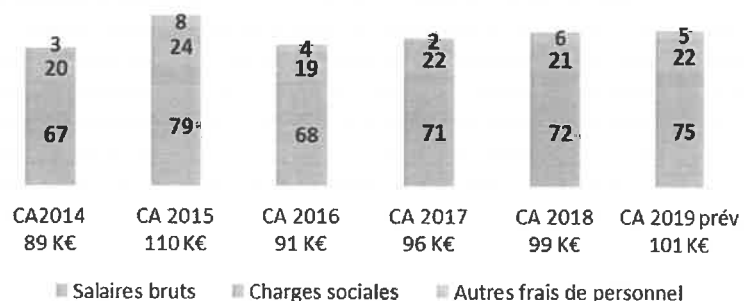
a) Charges de personnel : BP 2020 => +3% sur le réalisé N-1

Actuellement, le personnel du CCAS est composé de 2 conseillères en économie sociale et familiale (CESF) à temps plein. D'autre part, est mis à disposition le poste de directeur de la Cohésion Sociale sous l'autorité du Directeur Général des Services.

Les évolutions en termes de rémunération correspondent au GVT estimé à 3% l'an (Glissement Vieillesse Technicité).

Si les effectifs sont stables, il n'en demeure pas moins que l'accompagnement des publics fragilisés évolue sur le terrain. C'est pourquoi, depuis fin 2019, afin de permettre aux CESF de consacrer plus de temps à l'écoute de ces publics, le service logement est

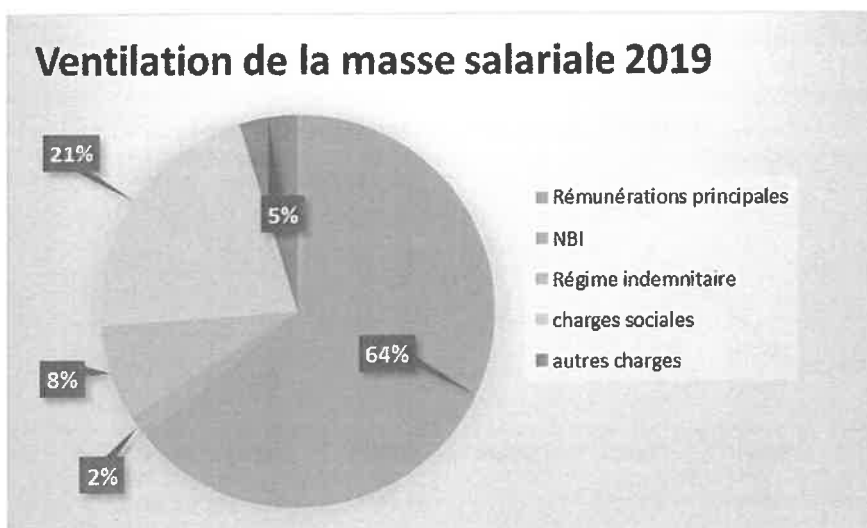
Structure et évolution des charges de personnel CCAS en K€



Accusé de réception en préfecture
049-264902347-20200115-2020-01-DE
Date de télétransmission : 17/01/2020
Date de réception préfecture : 17/01/2020

A noter, sur la période étudiée, la mise en œuvre de mesures nouvelles imposées par l'Etat ayant un impact sur les charges de personnel :

- **Le Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR).** Il contribue à redéfinir les grilles d'avancement de carrière des agents en donnant un coup de pouce sur les premiers échelons mais en freinant, d'un autre côté, l'avancée du déroulement de carrière (le passage d'un échelon à l'autre est plus long). Ce dispositif est étalé initialement sur 5 ans de 2016 à 2020, puis gelé en 2018 avec une fin d'exécution repoussée à 2021.
- **Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).** Il se substitue aux régimes indemnitaires existants. C'est essentiellement l'architecture du régime indemnitaire qui est modifié avec peu de conséquence sur le montant perçu par les agents.



Le temps de travail pour un agent à 100% est de 1607 heures annuelles.

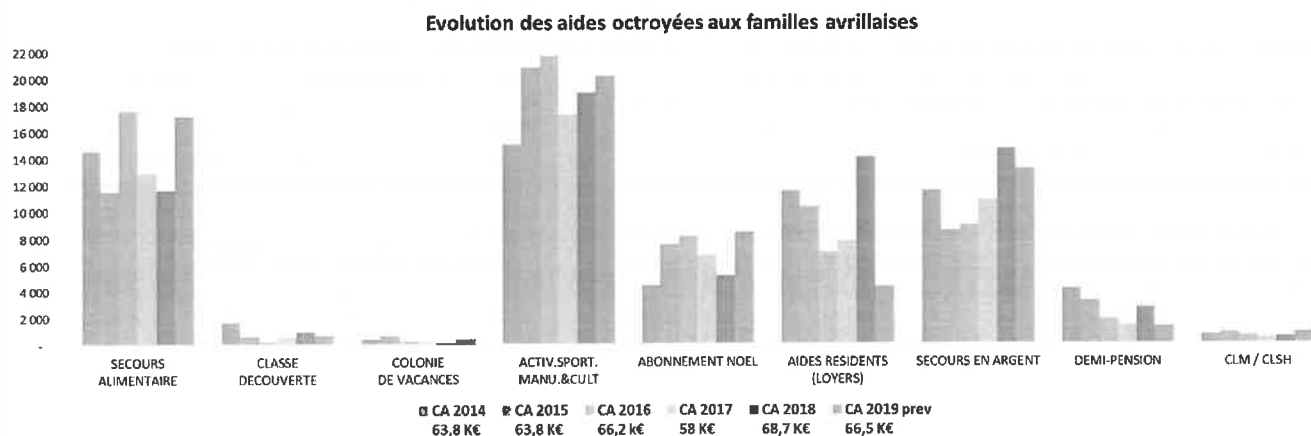
L'effectif se compose de 2 agents permanents :

- 1 catégorie B
- 1 catégorie C.

Pas de modification de la structure des emplois prévue sur 2020.

b) Aides facultatives : BP 2020 => 0% sur BP N-1

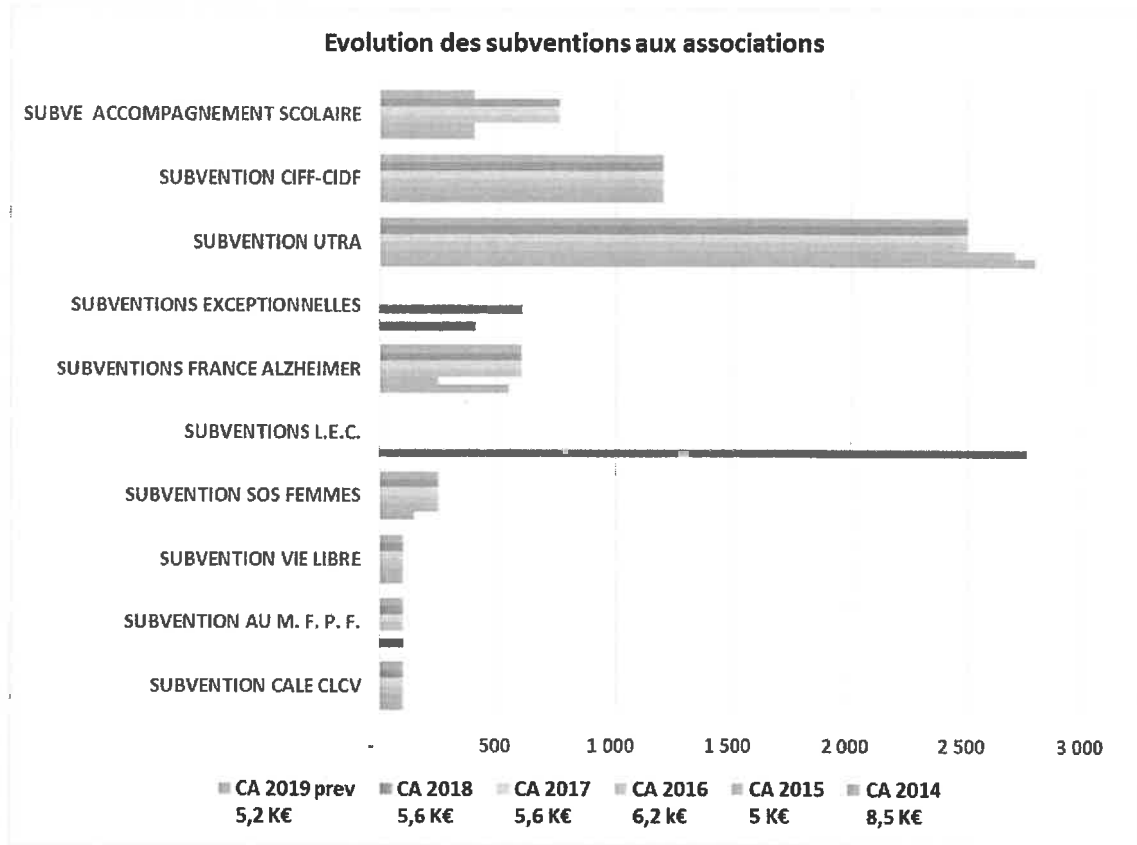
La prévision budgétaire 2019 était de 74 900 €, sa réalisation est de 68 900 € au compte administratif à venir. Reporter l'enveloppe globale des crédits 2019 permet d'assurer la continuité du soutien aux personnes fragilisées via les aides sociales facultatives.



Accusé de réception en préfecture
049-264902347-20200115-2020-01-DE
Date de télétransmission : 17/01/2020
Date de réception préfecture : 17/01/2020

c) Soutien aux associations : BP 2020 => 0% sur BP N-1

Maintien des subventions aux associations inscrites au BP 2019 soit 7 190 €. Pour mémoire, une enveloppe de subventions exceptionnelles non affectée est prévue dès la construction du budget à hauteur de 1 580 € en 2019 pour soutenir des projets associatifs spécifiques en cours d'année.



d) Investissements : BP 2020 => + 2 % sur BP N-1

Concernant les prêts du CCAS, il est souhaité maintenir au moins le même niveau pour offrir comme alternative aux usagers l'accord d'un prêt individuel. D'autre part, afin de moderniser le suivi administratif des usagers, il est souhaité se doter d'un logiciel relatif au CCAS.

RÉSIDENCE AUTONOMIE LES ROSIERS

Orientations budgétaires 2020

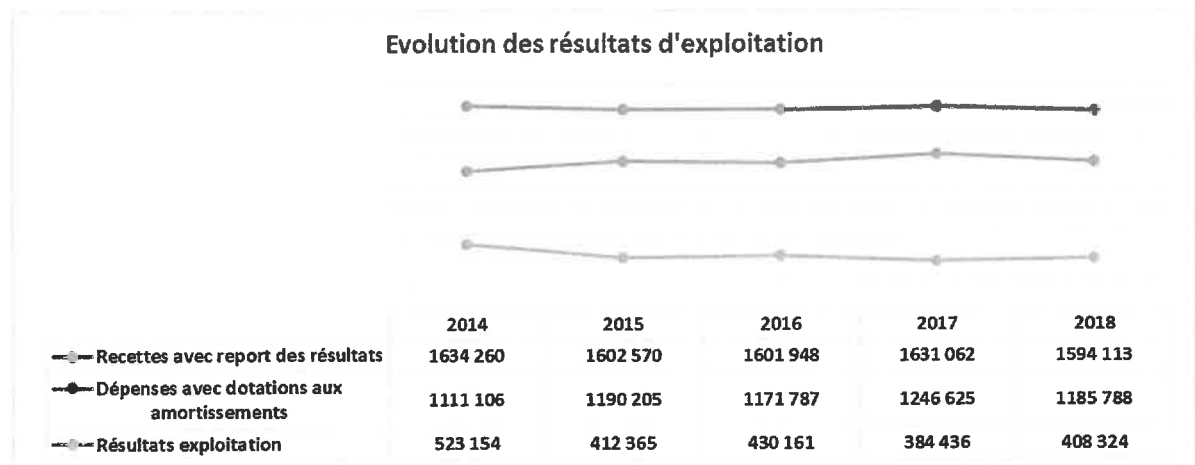
UNE RIGUEUR BUDGETAIRE POUR NE PAS ALOURDIR LES CHARGES DES RÉSIDENTS

Le budget des Rosiers est un budget annexe au CCAS. Il est autonome financièrement.

La Résidence Autonomie les Rosiers est un établissement médico-social, lieu de vie à vocation sociale, qui dispose de 62 logements, de deux hébergements temporaires pour faire face à l'augmentation constante des demandes.

Pour assurer le bien-être des résidents, des professionnels les accompagnent dans leurs parcours de vie. Ainsi, une attention particulière est portée sur la qualité du service proposée par l'intervention de professionnels de santé et de leur coordination, et des actions de préservation de l'autonomie et de maintien de relations sociales (programme d'animations, atelier équilibre, sorties collectives, conseil de la vie sociale, ...).

SECTION DE FONCTIONNEMENT



La courbe des résultats antérieurs reportés (réserves d'exploitation) montre les disponibilités financières permettant à la Résidence autonomie Les Rosiers de réaliser des travaux. Ces travaux doivent néanmoins rester maîtrisés tant que le bâtiment n'est pas amorti complètement et tant que l'emprunt n'est pas remboursé. S'agissant de 2019, les écritures de recettes n'étant pas terminées, les résultats de clôture d'exercice seront communiqués ultérieurement.

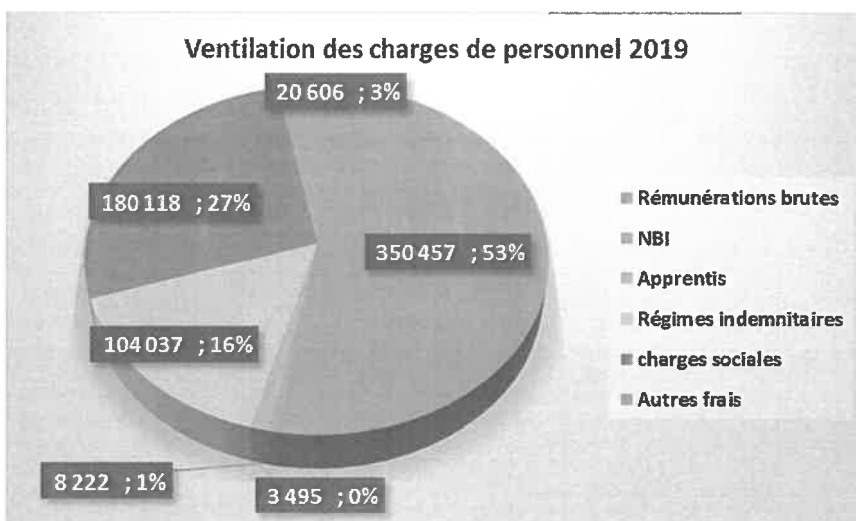
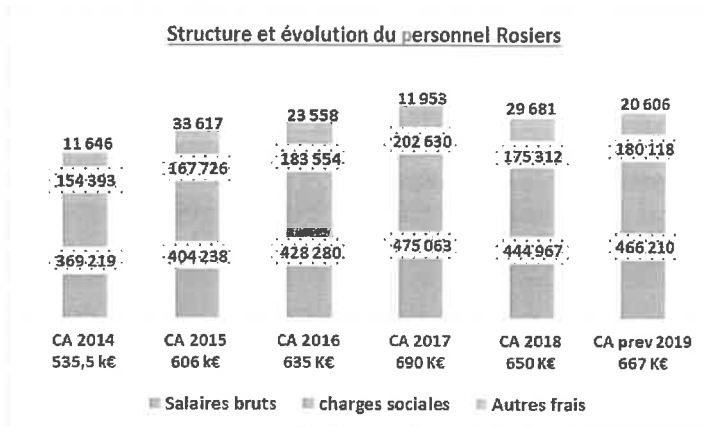
I – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- a) Assurances : BP 2020 => BP 2019 +1,2%.
- b) Fluides : BP 2020 => BP 2019 +1,2%
- c) Eau et assainissement : BP 2020 => BP 2019 +1,2%

d) Charges de personnel : BP 2020 => 0% sur BP N-1

L'évolution de la masse salariale s'explique principalement par : l'évolution mécanique des charges en raison du Glissement Vieillesse technicité (GVT) estimée à 1,7 % par an et le remplacement indispensable des agents en congés maladie de longue durée. La consommation des crédits 2019 étant inférieure de 35 K€ au BP2019, il est proposé de maintenir la prévision 2019 sur 2020.

Enfin, 2 060 heures supplémentaires ont été réalisées en 2018 pour un coût total de 21,8 K€ (1 817 heures en N-1).



L'effectif est composé de 16 agents permanents :

- Cat A : 1
- Cat B : 1
- Cat C : 14

Le temps de travail d'un agent à temps plein est de 1607 h par an.

A nouveau pour 2020, une vigilance importante sera apportée afin d'optimiser au mieux la charge de personnel et le service rendu aux résidents.

e) Charges d'emprunt (en fonctionnement et investissement) : BP 2020=> annuité d'emprunt conforme au tableau d'amortissement

La Résidence autonomie les Rosiers, budget annexe au CCAS, a souscrit un emprunt en 2005 de 2 070 000 €, sur 20 ans, afin d'acquérir le bâtiment Des Rosiers précédemment détenu par le bailleur social anciennement dénommé Val de Loire.

Il s'agit d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon un taux en partie adossé au livret A, donc variable, de 1,9%. Le capital restant dû au 1^{ER} janvier 2020 s'élève à 686 240 €. L'annuité d'emprunt à rembourser prévisionnelle est de 134 000 €.

f) Entretien du bâtiment : (contrats + entretiens divers + appartements) : BP 2020 => BP 2019 +1,2%

Poursuite de la modernisation des appartements (bac de douche extra plat, kitchenette contemporaine, barres d'appui, etc.). L'objectif est la rénovation d'environ 7 appartements (coût maximum par appartement : 10 K€).

Accusé de réception en préfecture
049-264902347-20200115-2020-01-DE
Date de télétransmission : 17/01/2020
Date de réception préfecture : 17/01/2020

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

g) Produits des tarifications

S'agissant de la redevance locative et des services aux résidents, ceux-ci fluctuent en corollaire avec l'évolution de l'Indice des Redevances Locatives (IRL) indiquée, chaque année, par l'INSEE.

Les autres tarifications et notamment celles liées aux différents services de restauration sont mises à jour, annuellement, à l'issue du calcul de coût N-1, afin d'être au plus près du coût de revient de la prestation fournie.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La Résidence autonomie les Rosiers doit poursuivre et renforcer sa politique de modernisation en engageant une campagne de travaux permettant de prioriser la sécurité et le confort des résidents.

L'autofinancement cumulé Des Rosiers généré par les résultats antérieurs positifs reportés d'année en année s'élève à 408 K€ (résultats 2018). Il devra permettre de répondre aux priorités d'investissement établies selon le plan pluriannuel d'investissements (PPI) suivant :

PPI DU MANDAT

Investissement	En K€							Objectif début de mandat
	Réalisés					Prévisionnels	TOTAL MANDAT	
	2015	2016	2017	2018	2019 PREV	2020		
Rénovation logements et mise aux normes	4	25	46	17	15	52	159	374
Rénovation partie commune et mise aux normes	46	44		2	77	118	287	113
Equipements de services	22	16	8	17	16	20	99	58
TOTAL	72	85	54	36	108	190	545	545

En 2019, le marché de travaux relatif à l'éclairage des parties communes a été lancé pour une réalisation sur l'année 2020. Au titre des investissements pour 2020 sont à prévoir le changement du véhicule frigorifique dans le cadre du portage de repas à domicile et du minibus, l'achat de tablettes numériques corrélativement à la mise en service du nouveau logiciel de facturation.

CONCLUSION

L'annuité d'emprunt de la Résidence autonomie s'élève à 134 000 € pour 2020. Celui-ci s'éteindra au 31 décembre 2025 ce qui permettra à la structure de retrouver de nouvelles marges de manœuvre pour ses investissements.